

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 5 juillet 2022 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

**4. LÉGISLATION**

1. Résolution concordance
2. Résolution d'adjudication

**5. FINANCES**

1. Compte pour approbation

**6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**

1. Recommandation paiement 2-phase 3 rang 9
2. Abri abrasif octroi de contrat
3. Recommandation paiement Aréna

7. PERSONNEL 8. LOISIRS ET CULTURE 9. RAPPORT 10.  
CORRESPONDANCE 11. AUTRES SUJETS

1. Appui à la demande d'assistance financière du club de motoneigistes beaux Sentiers Inc. dans le programme PDT Régional à la MRC Beauce Sartigan
2. Résolution don de matériaux (ponceaux)
3. Appui cours d'école pour implantation du projet
4. Employé Voirie
5. Appui parade Grand Feux
12. Période de questions

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-07-195** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

### **3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2022-07-196** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2022, de la séance d'ajournement du 21 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 28 juin 2022.

### **4. LÉGISLATION**

#### **4.1. RÉOLUTION DE CONCORDANCE**

**2022-07-197** **Considérant** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 819 700 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
152-2016	397 400 \$
186-2020	489 100 \$
186-2020	724 700 \$
193-2020	208 500 \$

**Considérant** QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**Considérant** QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 152 2016, 186 2020 et 193 2020, la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juillet 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>94 900 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>99 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>104 800 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>110 300 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>115 900 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>1 294 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivants, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 152-2016, 186-2020 et 193-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits

amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### 4.2. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

##### 2022-07-198

Date d'ouverture :	5 juillet 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 juillet 2022
Montant :	1 819 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juillet 2022, au montant de 1 819 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

##### 1 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

94 900 \$	4,55000 %	2023
99 800 \$	4,55000 %	2024
104 800 \$	4,55000 %	2025
110 300 \$	4,55000 %	2026
1 409 900 \$	4,55000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,55000 %

##### 2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

94 900 \$	3,80000 %	2023
99 800 \$	3,90000 %	2024
104 800 \$	4,00000 %	2025

110 300 \$	4,10000 %	2026
1 409 900 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,00000 Coût réel : 4,72343 %

### 3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

94 900 \$	4,82000 %	2023
99 800 \$	4,82000 %	2024
104 800 \$	4,82000 %	2025
110 300 \$	4,82000 %	2026
1 409 900 \$	4,82000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,82000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2022 au montant de 1 819 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 152-2016, 186-2020 et 193-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTES POUR APPROBATION

**2022-07-199 Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juin 2022 au montant total de 1 554 409.87 \$ soient adoptés tels que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	54 094.70\$
Factures payées :	642 665.55\$
Factures à payer :	857 649.62\$

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1. RECOMMANDATION PAIEMENT 2-PHASE 3 RANG 9**

**2022-07-200** **Considérant** que la firme WSP Inc., a transmis sa recommandation de paiement 2 pour le projet phase 3 rang 9;

**Considérant** que la firme WSP recommande le paiement de 722 963.12\$ taxes incluses à l'entrepreneur responsable des travaux soient Giroux & Lessard;

**Considérant** que les élus (e) ont pris connaissance de la recommandation de paiement 2 pour le projet phase 3 rang 9;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 722 963.12\$ taxes incluses à Giroux & Lessard comme recommandé par la firme WSP Inc., pour le projet phase 3 rang 9.

### **6.2. ADJUDICATION CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ABRI À ABRASIF**

**2022-07-201** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de travaux de construction d'un abri à abrasif;

**Considérant** que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (taxes incluses) :

- Les Constructions GBM Inc. : 916 000\$
- Les Constructions Binet Inc. : 950 843.25\$
- Excavations Bolduc Inc. : 959 835.53\$
- Construction JL Groleau Inc. : 1 064 000\$

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes;

**Considérant** que la municipalité a obtenu toutes les autorisations nécessaires, dont l'acceptation signée du règlement d'emprunt et la lettre signée officialisant l'obtention de l'aide financière du programme PRACIM;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour les travaux de construction d'un abri à abrasif à la firme Construction GBM, inc. pour un montant, incluant toutes les taxes, de 916 000\$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous documents inhérents à l'adjudication de contrat.

### **6.3. RECOMMANDATION PAIEMENT ARÉNA**

**2022-07-202**

**Considérant** que les travaux exécutés par la firme Construction Fortin et St-Pierre sont complétés;

**Considérant** que le chargé de projet recommande d'effectuer un paiement de 103 000\$ taxes incluses ;

**Considérant** que les élus (e) sont satisfaits des travaux réalisés;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 103 000\$ taxes incluses avec le surplus de la municipalité, à la firme Construction Fortin et St-Pierre;

**Que** la dépense soit prise au surplus municipal.

### **7. PERSONNEL**

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **9. RAPPORT**

### **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2022

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1. APPUI À LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DU CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX SENTIERS INC. DANS LE PROGRAMME PDT RÉGIONAL À LA MRC BEAUCE SARTIGAN**

**2022-07-203**

**Considérant** que le club de motoneigiste Beaux Sentiers Inc., désire déposer une demande d'assistance financière;

**Considérant** que le club de motoneigiste Beaux Sentiers Inc., à présenter son projet d'aménagement des sentiers à la municipalité;

**Considérant** que le conseil est en accord avec ce projet et désire appuyer celui-ci;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil appuie la demande d'assistance financière du club de motoneigistes beaux Sentiers Inc. dans le programme PDT Régional à la MRC Beauce Sartigan.

### **11.2. RÉOLUTION DON DE MATÉRIAUX**

**2022-07-204**

**Considérant** que le club de motoneigiste Beaux Sentiers Inc., à présenter son projet d'aménagement des sentiers à la municipalité;

**Considérant** que la municipalité veut appuyer ce projet qui vient bonifier la qualité de l'offre touristique sur son territoire;

**Considérant** que pour réaliser ce projet le club motoneigiste a besoin de ponceaux;

**Considérant** que la municipalité possède, dans son inventaire, les ponceaux ciblés;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte de faire un don au club motoneigiste beaux Sentier Inc., de 3 ponceaux de 48`` que la municipalité possède dans son inventaire, ce qui représente un don total de 2595 \$ taxes incluses;



**Que** le conseil accepte de vendre au club motoneigiste Beaux Sentiers Inc., 3 ponceaux de 36``, que la possède dans son inventaire, au montant de 1600\$ taxes incluses.

### **11.3. APPUI COURS D'ÉCOLE POUR IMPLANTATION DU PROJET**

**2022-07-205**

**Considérant** que l'école primaire de la municipalité a présenté au conseil un projet de réfection de la cour extérieure;

**Considérant** que la municipalité désire contribuer et participer au développement de ce projet pour l'école et la population;

**Considérant** que la municipalité propose sa collaboration pour l'obtention des services de Dave Simard de WSP;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte d'offrir un appui financier pour l'implantation avec l'ingénieur de WSP Dave Simard à l'école primaire de la municipalité pour le projet de réfection de la cour d'école;

### **11.4. EMPLOYÉ VOIRIE**

**2022-07-206**

**Considérant** que le chef d'équipe monsieur Victor Poulin prendra sa retraite;

**Considérant** que la municipalité doit avoir un chef d'équipe de voirie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil nomme monsieur Maxime Quirion comme chef d'équipe pour la voirie municipale.

### **11.5. APPUI PARADE GRAND FEUX**

**2022-07-207**

**Considérant** que le comité de Spectacle Grands Feux Saint-Honoré a déposé au conseil un plan du parcours de leur défilé traditionnel;

**Considérant** que le défilé doit emprunter le rang 9, la 269, la rue Mercier, Poulin et le boulevard Ennis;

**Considérant** que la Municipalité ne s'oppose pas au défilé du Spectacle Grands Feux Saint-Honoré, mais que leur activité soit balisée et supervisée par le service incendie;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le défilé du Spectacle Grands feux Saint-Honoré, mais il faut que démarches soient entreprises avec le service des incendies pour escorter le défilé.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

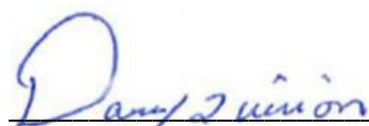
Aucune question

## 13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE


**2022-07-208**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 19 juillet 2022.

Il est 20h15.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier